



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

18 juin 2020

DATE D’AFFICHAGE

18 juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 25

OBJET :

**Modification du périmètre
du SIARCE par adhésion de
la commune Videlles**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 01/07/2020

Publiée le : 01/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents physiquement :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Laure CHENU, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents :

M. Julien CAYZAC

M. Laurent PERTHUIS

Etaient Absents-excusés :

M Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN.

**MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE PAR ADHESION DE
LA COMMUNE DE VIDELLES**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-20 relatif aux modifications statutaires,

VU l’arrêté inter-préfectoral n° 2019-PREF-DRCL/266 du 1^{er} août 2019 portant les statuts modifiés du Syndical Intercommunal d’Aménagement, de Rivières et du Cycle de l’Eau,

VU la délibération du conseil municipal de Videlles, en date du 3 octobre 2019, ayant pour objet d’adhérer au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.

VU la délibération du Comité syndical du SIARCE, en date du 13 février 2020, portant approbation de l’adhésion de la commune de Videlles au titre de la compétence précitée,

CONSIDERANT que les collectivités membre du SIARCE doivent délibérer afin d’approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l’arrivée de la commune de Videlles,

CONSIDERANT l’avis de la Commission « Travaux, Entretien de la Ville, Urbanisme, Aménagement du Territoire » en date du 22 juin 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

APPROUVE l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de Videlles au titre de la compétence eaux pluviales urbaines

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN
P.P. Adjointe au Maire – Mme Claire HERLIN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE PAR ADHESION DE LA
COMMUNE DE VIDELLES**

.....
Date de décision: **24/06/2020**

Date de réception de l'accusé **01/07/2020**
de réception :

.....
Numéro de l'acte : **6_49**

Identifiant unique de l'acte : **091-219102324-20200624-6_49-DE**

.....
Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **9 .1**

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la **29/08/2019**
classification :

.....
Nom du fichier : **49 DELIBERATION MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE PAR
ADHESION DE LA COMMUNE DE VIDELLES.pdf (99_DE-
091-219102324-20200624-6_49-DE-1-1_1.pdf)**

